



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----

**SEANCE DU 20 JUIN 2018 - 18h00**

**Délibération N°2018/060**

**Date de convocation : 05 juin 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 74**

**L'an deux mille dix-huit, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Mazinghien, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévilillers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmeil  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-dè-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

### **Etaient présents (53 titulaires - 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Vincent WAXIN
Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Christian PAYEN
Pierre-Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Alban BAJODEK	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Bernard POULAIN	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	

### **Membres excusés (2) :**

Laurent LOIGNON, Brigitte ROLAND-BEC

### **Membres absents (8) :**

Marie-Lise MARLIOT, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ

### **Membres ayant donné procuration (11) :**

Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Denis COLLIN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Martine THUILLEZ, Liliane RICHOMME à Bernard POULAIN, Alain RIQUET à Sandrine TRIOUX, Alain GOETGHELUCK à Gérard TAISNE, Bertrand LEFEBVRE à Michel HENNEQUART, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Pascal ROELS à Henri QUONIOU, Chantal WAYEMBERGE-MAILLY à Daniel FIEVET

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

## **DELIBERATION N°2018/060 – Objet : FPIC – Critères de répartition – Approbation de la péréquation**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012.

Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 28 avril 2016, les règles de répartition du FPIC ont été fixées comme suit :

- 75 % pour la CCCC
- 25 % pour les communes avec la clef de répartition suivante :
  - o 33 % sur la population
  - o 33 % sur le revenu par habitant
  - o 34 % sur le potentiel financier par habitant

Monsieur le Président indique que le montant du FPIC reversé à l'ensemble intercommunal pour l'exercice 2018 se monte à 2 027 300 € (pour rappel 2 053 914 € en 2017). Ce qui représente un montant de 1 520 475 € pour la 4C et 506 825 € pour les communes.

Selon le mode de calcul indiqué ci-dessus, le montant alloué à chaque commune est :

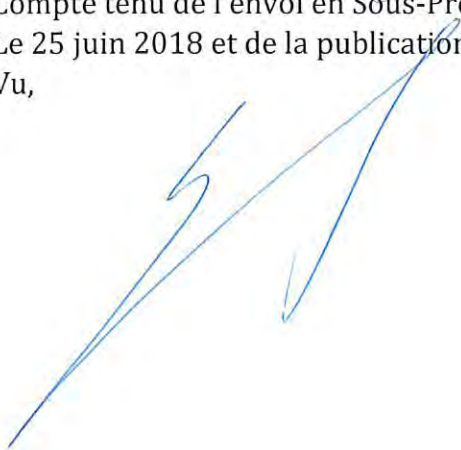
Commune	Total reversement par commune
Avesnes-les-Aubert	28 725
Bazuel	4 525
Beaumont-en-Cis	3 786
Beauvois-en-Cis	16 043
Bertry	16 629
Béthencourt	5 815
Béwillers	4 333
Boussières-en-Cis	3 327
Briastre	6 113
Busigny	19 685

Carnières	8 629
Cateau-Cis	54 634
Catillon-sur-Sambre	6 788
Cattenières	4 542
Caudry	101 061
Caullery	3 349
Clary	8 724
Dehéries	330
Elincourt	6 091
Estourmel	3 582
Fontaine-au-Pire	9 986
Groise	4 498
Haucourt-en-Cis	1 680
Honnechy	4 758
Inchy-en-Cis	5 956
Ligny-en-Cis	14 374
Malincourt	4 069
Marets	12 872
Maurois	3 460
Mazinghien	2 588
Montay	2 558
Montigny-en-Cis	3 932
Neuvilly	10 236
Ors	4 502
Pommereuil	7 211
Quiévy	14 264
Rejet-de-Beaulieu	2 534
Reumont	3 448
Saint-Aubert	13 359
Saint-Benin	2 935
Saint-Hilaire-lez-Cambrai	13 623
Saint-Souplet-Escaufourt	10 842
Saint-Vaast-en-Cis	8 106
Troisvilles	6 499
Villers-Outréaux	14 822
Walincourt-Selvigny	17 002

Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir approuver ces montants

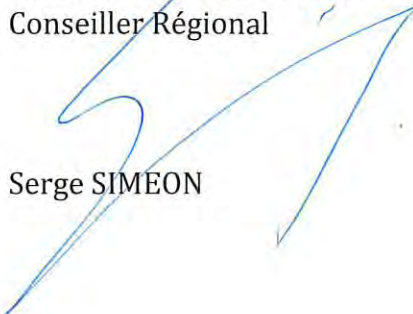
ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 25 juin 2018 et de la publication  
Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 25 juin 2018  
Le 25 juin 2018

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional



Serge SIMEON

**IMPORTANT**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*